

Division de Strasbourg**Référence courrier :** CODEP-STR-2026-054938**Direction du Parc Nucléaire et Thermique
Direction des Projets Déconstruction et
Déchets
Site de Fessenheim
RD 52
68740 FESSENHEIM**

Strasbourg, le 18 septembre 2026

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base

Thème : Prélèvements et rejets

N° dossier (à rappeler dans toute correspondance) : INSSN-STR-2026-0934

Références : [1] Décision 2016-DC-0550, modifiée par la décision 2018-DC-0638, fixant les valeurs limites de rejets dans l'environnement des effluents de l'installation nucléaire de base n°75
[2] Décision 2017-DC-0588 relative aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau, de rejets d'effluents et de surveillance de l'environnement

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection inopinée a eu lieu le 16 juin 2026 sur le site de Fessenheim sur le thème « Prélèvements et rejets ».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection portait sur la réalisation de prélèvements et l'analyse d'effluents liquides. Ce contrôle a permis de vérifier :

- le respect des décisions citées en [1] et [2],
- l'absence d'impact sur l'environnement,
- la validité des mesures réalisées par l'exploitant.

A cette fin, différents types de prélèvements ont été effectués sur le site le 16 juin et une analyse des résultats des mesures a ensuite été réalisée à distance sur la base des documents envoyés par le CNPE et par le laboratoire mandaté par l'ASNR (mesures chimiques) ainsi que par un laboratoire interne à l'ASNR (mesures radiologiques) entre le 21 juillet et le 21 août.

Les prélèvements liquides ont été réalisés sur les points suivants :

- Station multi paramètres située à l'aval du site dans le grand canal d'Alsace : 0 KRS 400 AR
- Déshuileur : 0 SEO 001 DH
- Réseau SEO :
 - Regard A16a
 - Eau stagnante, regard EP R2
 - Eau stagnante, regard B33
- Aire TFA : eau du point bas dans caniveau central de l'aire
- Réseau d'eaux usées (local eau vanne)
- Deux piézomètres sur site :
 - 9 SEZ 098 PZ
 - 9 SEZ 105 PZ

Suite à une difficulté à réaliser le prélèvement au niveau du réservoir 0 TEU 017 BA, celui-ci a été réalisé par l'exploitant en date du 24 juin 2026.

Les analyses ont porté d'une part sur les paramètres réglementés par la décision citée en [1] et d'autre part sur la recherche de contamination d'effluents réputés non radioactifs (rejet des eaux pluviales du site, piézomètres...). L'absence d'hydrocarbures a également été vérifiée.

Les paramètres analysés sont les traceurs de la présence de radioactivité (émetteurs alpha, bêta, spectrométrie gamma, tritium) ainsi que les produits chimiques non radioactifs qui étaient notamment utilisés dans les circuits primaires et secondaires comme l'acide borique.

De manière générale, il apparaît que la validité des mesures réalisées par l'exploitant, au regard de leur inter comparaison avec les mesures réalisées par les laboratoires, n'appelle pas de commentaire particulier. Cependant, certains résultats des analyses réalisées présentent des anomalies ponctuelles, nécessitant des compléments d'information présentés ci-après. Enfin, les valeurs relevées respectent les limites réglementaires fixées par la décision [1] de l'ASNR, et aucune contamination n'a été découverte dans les prélèvements réalisés.

Par ailleurs, les conditions de réalisation des prélèvements ont été très satisfaisantes considérant la bonne mobilisation du personnel.

I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Pas de demande à traiter prioritairement.

II. AUTRES DEMANDES

Ecart notable des valeurs mesurées

Un écart significatif a été constaté entre les valeurs mesurées par le site et celles mesurées par les laboratoires pour les paramètres présentés dans le tableau ci-dessous.

Paramètres mesurés	Points de prélèvement	Résultats laboratoire du CNPE	Résultats laboratoires mandatés ASNR
Potassium	Réseau d'eau usée	34,1 mg/l	23,3 mg/l
Activité β globale	Réservoir 0 TEU 017 BA	17 Bq/l	7 Bq/l
Acide borique	Réservoir 0 TEU 017 BA	126 mg/l	23 mg/l
	Station aval 0 KRS 400 AR	80,1 μ g/l	11,7 μ g/l
	Regard A16a	80,1 μ g/l	< 20 μ g/l

Il est noté que les méthodes d'analyses utilisées ne sont pas forcément identiques et que les incertitudes de mesures n'expliquent pas ces écarts.

Demande II.1 : Faire part de vos commentaires sur ce constat et à défaut d'éléments techniques explicitant ces constats en lien avec les méthodes d'analyse utilisées, effectuer une analyse sur l'échantillon témoin gardé à cet effet.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASNR

Observation III.1 : Une fuite d'eau a été observée en salle des machines au niveau d'un calorifuge d'une tuyauterie JPD. Le site a indiqué avoir ouvert une demande de travaux en vue de la réparation de la tuyauterie.

*
* *

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées et répondre aux demandes. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASNR (www.asnr.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la division de Strasbourg
Signé par
Arthur SIMON